



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

ARRETE

Mainlevée de mise en sécurité – 1 rue Saint Saulge, Autun

Arrêté N°495 – DGS / 2026

Le Maire de la ville d'Autun,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-19 à L 511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu l'arrêté de mise en sécurité n°448/2026, daté du 24 juin 2026 ;

Vu la visite sur site effectuée par les services de la direction générale de la commune le 13 juillet 2026, qui a permis de constater que les travaux réalisés sur l'immeuble sis 1 rue Saint Saulge (parcelle AS 27) ont mis fin au péril et aux désordres cités par l'arrêté susvisé,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Sur la base du rapport établi par les services de la direction générale de la ville d'Autun le 13 juillet 2026, il est pris acte de la réalisation des travaux de mise en sécurité prescrits par l'arrêté n°448/2026.

En conséquence, il est prononcé la mainlevée de cet arrêté de mise en sécurité sur le bâtiment sise au 1 rue Saint Saulge (parcelle AS 27), et propriété de M FRIEDRICH Yoann, né le 21/08/1991 et M FRIEDRICH Alexis, né le 29/02/1996

ARTICLE 2 : Le présent arrêté ainsi que le rapport établi par les services de la direction générale seront notifiés par voie électronique à M FRIEDRICH Yoann, né le 21/08/1991 et M FRIEDRICH Alexis, né le 29/02/1996 et sera affiché sur le site internet de la mairie d'Autun.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est transmis au Préfet du Département

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Autun, le 13 juillet 2026

Pour le Maire,

*Cathy NICOLAO, 1ère adjointe au Maire d'Autun,
chargée des affaires générales, des ressources humaines,
des grands projets urbains, de la vie associative,
de l'événementiel et de la communication.*

